

20 NOV. 2023

Reçu à la sous-préfecture
de BARCELONNETTEDépartement des Alpes de Haute-Provence
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Publié le 20/11/2023



PROCES VERBAL DU BUREAU DU 11 SEPTEMBRE 2023 À 17 H 00

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth (arrivée à la question n°3), GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, PIGNATEL Agnès, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FORTOUL Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel et TRON Jean-Michel (arrivé à la question n°3).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : Mme HERMELIN Christine et M. MOENARD Olivier.

Avant de commencer, Mme Sophie VAGINAY RICOURT fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

M. MILLION-ROUSSEAU Daniel est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. *Approbation du procès-verbal du 16 mai 2023,*
2. *Vente de VTT d'occasion (Régie Ubaye ski),*
3. *Vente de matériel d'occasion (Régie Ubaye ski),*
4. *Fusion des syndicats mixtes SMAP et SMVA,*
5. *Reprise de la compétence « tourisme » par la commune Uvernet,*
6. *Demande de prolongation du dispositif Avenir Montagne,*
7. *Questions diverses.*

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 16 MAI 2023

Il convient d'approuver le procès-verbal du bureau du 16 mai 2023, communiqué aux élus. Aucune observation n'étant émise, il est soumis au vote à main levée.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du 16 mai 2023 ;

Mme la présidente invite les membres du bureau à approuver le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 16 mai 2023 ;

Le Bureau de la communauté,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le procès-verbal du conseil communautaire du 26 janvier 2023.

2. VENTE DE VTT D'OCCASION (REGIE UBAYE SKI)

La présidente indique que la régie Ubaye ski souhaite revendre deux VTT achetés l'an dernier qui finalement s'avèrent ne pas correspondre ses besoins.

Le prix de vente proposé est quasi identique au prix d'achat du matériel.

Le bureau de la CCVUSP,

CONSIDERANT le nécessaire renouvellement des VTT du services des pistes du Sauze ;

CONSIDERANT la possible revente d'occasion de deux VTT de marque SUN, modèle Kern EN S, en taille L ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer un prix de vente ;

Sur Proposition de la Présidente,

Après délibéré,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 07 septembre 2023 ;

* **FIXE** le prix de vente desdits VTT SUN Kern EN S en taille L à 1 900 € HT (2 280 € TTC).

* **DIT** que les crédits afférents à la vente de ces matériels seront inscrits au budget 2023 de la Régie Ubaye Ski au chapitre 70 en recettes.

* **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31 rue Jean-François LECA 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet.

3. VENTE DE MATERIEL DIVERS D'OCCASION (REGIE UBAYE SKI)

Arrivée de Mme JACQUES Elisabeth et de M. TRON Jean-Michel.

La présidente indique que la régie Ubaye ski dispose de plusieurs équipements dont elle n'a plus l'utilité et qu'elle souhaite proposer à la vente. Il s'agit de DVA, sacs à dos et matériel informatique anciens.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le nécessaire renouvellement de matériel des services des pistes et administratif de la Régie Ubaye Ski ;

CONSIDERANT l'utilisation encore possible d'une partie de ce matériel ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer un prix de vente ;

Sur Proposition de la Présidente,
Après délibéré,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 14 juin 2023 ;

***FIXE** le prix de vente des DVA et sacs à dos selon les critères suivants :

DVA Ortovox 3+ révisé :

Année 2013 (5 unités) : 70 € HT

Année 2016 (5 unités) : 80 € HT

Année 2019 (5 unités) : 90 € HT

Sac ABS base Vario révisé :

Année 2010 (5 unités) : 90 € HT

Année 2013 (5 unités) : 120 € HT

Année 2015 (5 unités) : 160 € HT

***FIXE** le prix du matériel informatique comme suit :

Ecran 24 pouces seul (10 unités) : 10 € HT

5 Ordinateurs complets (tour + clavier + souris + écran 24 pouces) : 20 € HT

***DIT** que les crédits afférents à la vente de ces matériels seront inscrits au budget 2023 de la Régie Ubaye Ski au chapitre 70 en recettes.

4. FUSION DES SYNDICATS MIXTES SMAP ET SMVA

La présidente donne la parole à M. MOENARD Olivier, directeur des services.

Ce dernier indique que ce dossier présente de nombreuses interrogations financières.

Il présente un power point qui en reprend rapidement l'historique :

- *Prise d'une délibération (n°2022/44) par le conseil communautaire de la CCVUSP le 14 avril 2022 portant sur l'engagement du processus de fusion des syndicats Foux d'allos et de Pra-Loup,*
- *Fin de la DSP avec Val d'Allos Loisirs développement au 30/06/2023 et création de la régie à seule autonomie financière « Val d'allos 04 » au 01/07/2023,*
- *Prise d'une délibération par le SMVA le 03/07/2023 qui porte seule le lancement du processus de fusion des syndicats,*
- *Tenue du 1er comité technique le 06/07/2023 lors duquel a été présenté le power point sur la procédure de fusion. Durant cette réunion, plusieurs points juridiques ont été soulevés,*
- *Suite à cette réunion, le département a sollicité l'expertise des services de la préfecture sur différents points,*

- *En parallèle, la CCVUSP a adressé à Itinéraires avocats le power point qui lui a été remis par le Département pour analyse,*
- *Le 27 juillet 2023, le cabinet itinéraires avocats a transmis ses observations.*
- *Le 31 août 2023, tenue du 2ème comité technique. Le département a adressé par mail (5 minutes avant la réunion) le projet de statuts du futur SMEL, le courrier susvisé adressé à la préfecture le 06/07/2023 et la réponse de la préfecture du 23/08/2023.*
- *Les réponses de la préfecture divergeant sur plusieurs points avec l'analyse établie par le conseiller juridique de la CCVUSP, la présidente a écrit au Préfet le 7 septembre courant,*
- *Ce matin : le département nous a transmis une version corrigée des statuts.*

Les prochaines étapes sont :

- *Notification de l'arrêté de périmètre par le Préfet avec le projet des statuts,*
- *Délai de 3 mois pour que les organes délibérants se positionnent à défaut leur avis est réputé favorable (vote du conseil communautaire de la CCVUSP).*
- *Si avis favorable, prise de l'arrêté de fusion par le Préfet qui devra à nouveau faire l'objet d'un vote des organes délibérants.*

Les services du département demandent :

- *la validation juridique des statuts qui présentent des discordances avec la délibération de la CCVUSP 2022 favorable à la fusion Pra-Loup/ la foux d'Allos.*

Ces Statuts envoyés par les services du département prévoient un périmètre Seignus compris.

Pour des raisons de rapidité de procédure, les services du Département indiquent que Le Seignus sortira après la fusion. Sa sortie est conditionnée au vote favorable des communes du val d'Allos et des membres de la CCAPV.

Dans les statuts, ne sont prévues :

- *aucune garantie sur le risque financier concernant la fin de la DSP Val d'Allos avec son délégataire qui sera supportée par le Syndicat fusionné.*
- *Aucune garantie financière concernant le déficit d'exploitation du Seignus dans le cas où les communes et la com com ne voteraient pas sa sortie.*

La présidente propose de :

- Réaffirmer dans un courrier au Préfet des AHP la volonté de la CCVUSP de voir la fusion se réaliser conformément à ce qui a été décidé en 2022 et le fait qu'aujourd'hui la CCVUSP attend l'arrêté de projet de périmètre pris par le Préfet, initié par le SMVA.

Après échanges et débat entre les élus, ceux-ci sont favorables à la proposition de la présidente d'adresser un courrier au Préfet des AHP.

Ils souhaitent également qu'une convention ad hoc aux statuts soit mise en place entre les différentes parties afin de protéger la CCVUSP des risques financiers liés à la fin de la DSP du Val d'Allos et au déficit d'exploitation de la régie Va d'Allos.

Mme Agnès PIGNATEL quitte la salle.

5. REPRISE DE LA COMPETENCE TOURISME PAR LA COMMUNE D'UVERNET FOURS

Mme la présidente fait un rapide historique de ce dossier :

- Le 04/09/2023, l'Office de tourisme communal a été créé sous forme d'EPIC ;
- Par courrier du 28 août dernier, le président d'Ubaye tourisme lui a fait part de son inquiétude quant aux différents impacts de la reprise de l'exercice de la compétence « tourisme » par la commune d'Uvernet-Fours sur le fonctionnement de son association.
- Suite à cela, le 06/09/2023, elle a saisi le préfet par courrier et en donne lecture aux élus.
- A ce jour, il convient de déterminer le montant des charges transférées afin de permettre à l'EPIC de fonctionner.

Monsieur MOENARD indique que le maire souhaite récupérer les 380 000 € qu'il verse chaque année au titre des Attributions de compensation à la CCVUSP pour le transfert de la compétence « promotion du tourisme » ainsi que le montant de la taxe de séjour qui représente un montant annuel d'environ 140 000 €.

La présidente indique qu'à ce jour, la taxe de séjour est affectée au financement des navettes, et que se pose la question, à l'avenir, de la prise en compte des navettes sur cette commune.

Elle propose qu'Ubaye Tourisme poursuive le travail qu'il a commencé sur le calcul des charges transférées à l'EPIC et qu'un conventionnement temporaire soit mis en place entre la CCVUSP et la commune d'Uvernet, dans l'attente du classement du nouvel office de tourisme e catégorie 1.

Les membres du bureau sont favorables à l'étude de cette proposition.

Mme Hélène GARCIER-RICHAUD demande à ce que soient revus les points d'arrêts des navettes touristiques. Elle indique que celle assurant la liaison Barcelonnette-Jausiers ne prévoit pas d'arrêt sur sa commune, ce qui n'est pas concevable.

Mme Dominique OKROGLIC et M. Daniel MILLION ROUSSEAU quittent la salle.

6. PROLONGATION DU DISPOSITIF AVENIR MONTAGNE

M. MOENARD rappelle que le Département des Alpes de Haute-Provence, la CCAPV et la CCVUSP se sont rassemblés en 2021 afin de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt «Avenir Montagne Ingénierie» proposé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. L'objectif était ambitieux : il s'agissait de rassembler les trois principales vallées de montagne du département afin de travailler, pour la première fois à cette échelle territoriale, à la transition du tourisme de montagne.

Un premier travail a permis de positionner l'immobilier de loisirs, et, par là-même la recherche de (re)dynamisation du parc d'hébergements touristiques, comme l'axe de travail prioritaire.

Ainsi, un questionnaire a été transmis à l'ensemble des propriétaires permettant notamment de diagnostiquer les lits froids.

La poursuite de la mise en œuvre du Programme Avenir Montagne Ingénierie dans le « Massif des Alpes de Haute-Provence » apparaît essentielle et permettrait de véritablement garantir la traduction des pistes d'actions identifiées ainsi que l'infléchissement du « refroidissement » des lits touristiques en montagne.

Il s'agirait notamment de mettre en place des mesures visant à inciter les propriétaires à louer leur bien (avantages accordés en fonction du nombre de jours de location).

C'est pourquoi, il est proposé de co-signer avec la Présidente du Département et la Présidente de la CCAPV, un courrier de demande de prolongation du dispositif Avenir Montagne Ingénierie dans le « Massif des Alpes de Haute-Provence en vue d'obtenir des financements auprès de l'ANTC sur la phase 2 de l'opération.

Les membres du bureau sont favorables à cette proposition.

7. QUESTIONS DIVERSES

Mme GARCIER-RICHAUD indique qu'elle va proposer à son conseil municipal d'adopter une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2024. Elle sollicite les services de la CCVUSP pour obtenir des simulations sur la base d'une augmentation de 10%, 20% et 30% du taux de la THRS.

Mme REYNAUD Sandra souhaite également obtenir ces simulations pour sa commune.

Mme HERMELIN Christine leur indique qu'elle leur adressera dans la semaine ces éléments

La séance est levée à 19 h 00.

La Présidente,
Elisabeth JACQUES.

Le Secrétaire,
Hélène GARCIER RICHAUD.

